

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU
PROVENCAL

13, Rue Trigançe, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffjp.siege@petanque.fr



CONSEIL

NATIONAL

Réunion du 17 septembre 2017

(Cette réunion s'est tenue à Marseille au siège de la Fédération le dimanche 17 septembre de 8H30 à 11h30)

Étaient présents: M. DESBOIS, Président de la F.F.P.J.P. et l'ensemble des membres du Comité Directeur, à l'exception de Jean-Claude DESMULIE (excusé).

Mme et MM. les Présidents de Comités Régionaux, ou représentants (R): MM EVRARD (R Hauts de France), Mme COSTE (PACA), MM. DAQUIN (Antilles Guyane), GAILLARD (Centre Val de Loire), MACAIRE (R Ile de France), MAUJONNET (Bourgogne Franche Comté), MIAARD (Normandie), PASTOURELY (Nouvelle Aquitaine), PAOLI (R Corse), Mme SCHMITT (Grand Est), MM. THEARD (Auvergne Rhône Alpes), VERDIER (R Occitanie), VENON (Bretagne)

Était excusé (non représenté): M MARZAT (Pays de Loire)

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif
M. PERONNET, Directeur Technique National
Mme MAILLET, Directrice Technique Nationale Adjointe

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT : (Voir I. du CR du Comité Directeur)

II. FINANCES: (Voir III. du CR du Comité Directeur)

III. COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS DES GRANDES REGIONS

Les présidents de régions (ou leurs représentants) se sont réunis hier.

Championnats régionaux:

Le premier point débattu concerne un sondage qui a été effectué par Daniel MIAARD sur le mode de qualification dans chaque région. Le bilan: 10 réponses au questionnaire ont été reçues.

Suite à un long débat constructif, tous les présidents ont décidé que tous les championnats régionaux se jouent sur un jour pour la pétanque et deux jours pour le jeu provençal (pour ceux qui en ont besoin) avec trente-deux équipes maximum par championnat et ceci à partir de 2019.

Quelle est la volonté du Comité directeur en ce qui concerne le mode de qualification:

- 1- Rester en qualification par les commissions territoriales?
- 2- Arriver, à terme, à des championnats régionaux avec un titre de champion régional avec suppression des qualifications dans les commissions territoriales?

Le conseil des régions a opté pour la seconde proposition avec mise en application au plus tard à la fin de ce mandat. Pour information, les comités régionaux des Hauts de France, de Normandie et du Grand Est ont mis en place cette formule (plus de commission territoriale) dès 2018.

Les présidents demandent également que dès 2018, les équipes qui seront qualifiées par les commissions territoriales soient inscrites aux championnats de France au titre des Comités régionaux et non plus au nom des anciennes Ligues.

Le comité directeur prend note de ces souhaits des représentants des régions sur les championnats régionaux.

Calendrier Unique 2019

Certains présidents ont demandé les raisons et motivations pour mettre en place le calendrier unique.

La raison principale est l'uniformisation territoriale. Donner la priorité à nos championnats et éviter la concurrence avec les grandes manifestations. De plus nous sommes une des rares fédérations sportives à ne pas avoir notre calendrier.

Les présidents des régions consulteront leur Comités départementaux pour avis et toutes les remarques et observations seront à transmettre à la représentante, Karine Schmitt avant le 31 octobre

prochain. Il faudrait néanmoins prévoir une exception pour les DOM. Le représentant de la région Antilles Guyane explique qu'il y a un problème de transport (tarif) à partir du mois d'avril.

Une proposition sera faite compte tenu de la spécificité territoriale et la distance entre les îles avant la fin de l'année.

SAOS : les nouveaux produits et le nouveau site ont été présentés aux représentants des régions par Lucette et Rémi. Ceci a été apprécié.

Simulation de la répartition des équipes jeunes aux championnats de France :

Le tableau proposé par la DTN est difficilement compréhensible et ne satisfait pas toutes les régions. Il n'est pas possible de répondre aujourd'hui à cette répartition. Une consultation auprès de nos comités départementaux est nécessaire (au plus tard le 30 septembre pour retour à JY Peronnet)

Pourquoi le comité directeur n'impose-t-il pas un mode de qualification identique pour toutes les régions pour les CDF jeunes ?

Intervention de Jean-Yves PERONNET : il y a trop de disparités entre les régions. Le but est de privilégier l'intérêt sportif et de coller avec la réalité du territoire. Certaines régions sont en pénurie de jeunes.

C'est un sujet qui demande réflexion ; à prévoir lors du prochain Conseil National.

QUESTIONS DIVERSES :

> Championnat de France : il a été constaté que sur certains championnats de France l'accès au village n'est pas autorisé. Le public n'a pas à payer l'accès à l'arène.

Le cahier des charges sera à revoir, en tenant compte des contraintes liées au plan vigipirate. De plus, sur ce sujet d'autres points seront à rappeler : il a été constaté des délégués en jean ou en tongs, des éducateurs sans carte.

> Un rappel a été fait aux présidents de région afin de faire parvenir rapidement au siège les dates des Assemblées générales départementales et régionales comme demandé lors du dernier conseil national. De même pour les actions menées pour le handicap et les autres demandes du comité directeur restées pour plusieurs sans réponse.

> Discipline : le module mis en place par Jean-Pierre Cartier et transmis aux comités départementaux et aux régions sera-t-il mis à jour suite aux modifications des textes ?

Nous allons essayer de faire le nécessaire. Nous vous tiendrons informés.

Dans la notification des sanctions transmise aux prévenus, peut-on leur noter qu'ils peuvent être soumis à des frais de gestions ?

Les nouveaux textes donnent la possibilité d'ajouter des frais exposés par la procédure en plus de l'amende ; néanmoins ceux-ci doivent être justifiés (pas d'application en forfait). Il est par exemple possible de prendre en charge les frais de déplacement de l'auteur du rapport. Ces frais devront être mentionnés dans la décision.

> Contrôle d'alcoolémie : un médecin est-il possible de faire des contrôles effectués par les membres d'un comité directeur CD ou région ?

Pour l'instant non. Cette question sera traitée de nouveau par le Comité Directeur.

> CERTIFICAT MEDICAL : est-il prévu de noter quelque part sur Geslico la durée de validité du CM. (3 ans).

En cours de traitement par la Commission Informatique.

> RELEVÉ DE DÉCISIONS : Aucun relevé de décisions ne nous a été transmis. Y a-t-il une raison ?

Nous avons manqué de temps et il n'y a pas eu de grandes décisions.

Une minute de silence a été observée suite à l'annonce du décès de Patrick Tastet.

> COURRIERS

OCCITANIE:

Un département n'a pas signé le traité de fusion.

La FFPJP interviendra afin de régulariser la situation (les documents ont depuis été signés).

PACA:

Problèmes concernant le Super Challenge :

Ce point a été traité au compte rendu du Comité Directeur au point K

Formation et examen BF2 : problème de lieux.

Il a été décidé d'effectuer un examen à Marseille, au siège du Centre de Formation pour les candidats de PACA.

Arbitrage : On a décidé d'intégrer une partie pratique à l'examen d'arbitrage régional.

Ce point a été accepté et traité au compte rendu du Comité Directeur au point E.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Gwenaëlle PAUGAM



Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel DESBOIS

